

En fournissant des services efficaces et rentables aux personnes qui font une demande de passeport, le Bureau des passeports constitue un excellent modèle au sein du gouvernement. De plus, nous pouvons constamment être des chefs de file en matière de prestation de rechange des services, de qualité du service à la clientèle et d'application de la technologie. Ainsi, afin d'atteindre nos objectifs, tout en respectant notre engagement relativement au service, à la sécurité et à la gestion des coûts, nous avons établi les impératifs stratégiques suivants. Ils décrivent les priorités en matière de changement qui nous permettront de réussir dans nos entreprises. À l'avenir, les prises de décision au sein du Bureau des passeports s'appuieront donc sur les impératifs suivants :

- 1. Exploiter pleinement le concept de prestation de rechange des services de manière à réduire les doublons et les coûts, à atteindre les objectifs d'ensemble du gouvernement et à former de nouvelles alliances qui permettront d'optimiser nos compétences de base.*
- 2. Mettre à la disposition de la gestion les compétences, l'information et les méthodes nécessaires à la consolidation des outils de prise de décision du Bureau des passeports.*
- 3. Accélérer l'application de la technologie à nos processus afin de faire en sorte que les employés de tous les niveaux possèdent les outils et l'information dont ils ont besoin pour travailler dans un environnement évoluant rapidement.*
- 4. Restructurer le processus de demande de passeport afin de réduire les démarches que nous imposons à nos clients.*

Pour chaque impératif, on élaborera un plan d'action pluriannuel déterminant les objectifs ainsi que les mesures, les ressources et les calendriers nécessaires à sa mise en œuvre. Ces plans d'action définiront clairement le partage des responsabilités, les échéances et les bénéficiaires des mesures. En outre, le Plan d'entreprise annuel intégrera les activités courantes et spéciales à une série détaillée d'objectifs, de mesures et de résultats prévus. Tous les ans, dans le Rapport Annuel, on évaluera la réussite de la mise en œuvre du Plan d'entreprise.